**Note sur le parrainage et Article 1**

* + - Parrainage : le principe du parrainage paraît excellent pour accompagner notamment des jeunes issus de la diversité vers des formations supérieures et/ou scientifiques.

L’association Article 1 a développé une compétence reconnue dans ce domaine

* + - Eléments recueillis sur Article 1 :
  + Le nom « Article 1 » fait référence à l’Article 1 de la constitution, de la Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen,…. ou autres documents de ce type, qui affichent des principes du type : « les hommes naissent libres et égaux en droits, et leurs différences doivent venir de leurs mérites… »
  + Article1 résulte de la fusion de 2 associations Fratelli et Passeport Avenir
  + Elle vise à accompagner vers des études supérieures des jeunes de 16 à 25 ans issus de milieux défavorisés, avec une ambition de grande échelle, touchant 260000 personnes (cf plus loin)
  + Son activité s’organise autour de 3 pôles :
    - Orientation en 1ère et terminale : ateliers collectifs dans les lycées en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville), mécénat de la banque Postale accompagnant 60 jeunes par an, programme d’orientation Inspire avec une plate-forme digitale…
    - Réussite post-bac, visant les classes prépa, GE, Universités, BTS, IUT…avec ateliers collectifs, mentorat individuel, mentorat digital…
    - Se développer pré et post bac pour jeunes de 16 à 25 ans, centré sur les soft skills et l’aide au développement personnel
  + Les principes généraux sont « Do, Share, Influence » :
    - Do : mener des programmes de terrain exemplaires
    - Share : les démultiplier par des plate-formes digitales
    - Influence : sensibiliser institutions et grand public
  + Atelier 1 a même sa cellule de recherche Fratelilab avec 4 chercheurs dont 2 docteurs en sociologie Anne-Elise Velu (suivi des mentorés) et Sébastien Bauvet (soft skills)
  + Chiffres :
    - 32000 bénévoles
    - 53000 jeunes contactés dans 3000 ateliers
    - 25000 étudiants mentorés
    - 143000 utilisateurs de plate-formes digitales
    - Partenaires : 130 entreprises, 164 lycées, 145 établissements d’enseignement supérieur
* L’action d’Atelier 1 est évaluée très favorablement par le groupe, notamment pour son ambition d’agir à grande échelle, son intervention à différentes étapes des parcours, le principe de mener des actions de terrain et de les déployer ensuite par des plate-formes numériques, l’existence d’une cellule de recherche….
* La proposition est d’approfondir les contacts avec Atelier 1, et sans doute d’établir un partenariat qui encouragerait notre communauté à s’investir dans les actions proposées par Atelier 1, en visant plus particulièrement les parcours vers les disciplines scientifiques. Ce partenariat pourrait être pensé en lien avec d’autres GE.
* Un contact a été pris avec un des chercheurs, Sébastien Baudet, qui a confirmé l’intérêt de la structure. Contact est recherché actuellement avec un responsable d’Atelier 1 pour esquisser ce que pourrait être un partenariat.

**Notes et références :**

**Article premier de la constitution de 1958 :**

*La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.*

*La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.*

**Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen 1789**

Article 1er

*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.*

**Mail reçu d’Article 1 après un entretien le 10 octobre avec Roman Foy, responsable Ile de France, et Louise Adam, responsable relations entreprises**

Vous trouverez ci-dessous les différentes pistes de partenariats envisagées ainsi qu'une présentation d'Article 1 en pièce jointe.

**1. Engager les alumnis auprès d'Article 1 sur un volet opérationnel**

Les alumnis de l'ENPC pourraient s'engager auprès d'Article en :   
- devenant mentors pour accompagner des étudiants dans la réussite de leurs études et leur insertion professionnelle  
- animant des ateliers en lycées  
- intervenant lors de soirées pour présenter leur métier et leur parcours aux jeunes de la communauté Article 1

**2. Mobiliser les réseaux des alumnis pour de futurs partenariats avec Article 1**Les alumnis de l'ENPC pourraient recommander Article 1 auprès de leurs réseaux pour de futurs partenariats avec notre association, par exemple pour certaines entreprises qui recherchent des partenaires pour travailler sur l'égalité des chances.

**3. Renforcer le partenariat avec l'ENPC**Nous pourrions aussi imaginer un partenariat entre Article 1, les alumnis de l'ENPC et l'ENPC pour :

- Proposer du mentorat aux étudiants de l'ENPC qui en ont besoin (nous sommes déjà intervenus auprès des étudiants du programme réfugiés).

- Proposer aux étudiants de l'ENPC de s'engager pour présenter leur parcours scolaire auprès de lycéens.